à ceux du 1er mai ne se reproduisent à Marseille lors de l'arrivée du *Thibet*, prendra les mesures suivantes pour éviter un conflit entre le préfet des Bouches-du-Rhône et la municipalité de Marseille.

Le paquebot *Thibet* ferait escale à Toulon où débarquera le général Dodds; il serait reçu dans l'arsenal par le préfet maritime, et, après un dîner officiel à la Préfecture, prendrait, le lendemain, le train pour Paris.

Le grand duc Wladimir à Paris

Paris, 3 mai. — Le grand-duc Wladimir accompagné de son aide de camp est attendu très prochainement à Paris.

Les manifestants de Marseille condamnés

Marseille, 3 mai. — Les manifestants arrêtés le 1er mai, ont été condamnés, en police correctionnelle, pour cris, injures, rébellion et outrages aux agents, à des peines variant de 24 heures à 1 mois de prison. Un seul a été acquitté.

La comtesse de Paris en France

Paris, 3 mai. — Madame la comtesse de Paris va traverser la France pour rentrer à Scheen-House. Elle sera mardi soir à Paris ainsi que la princesse Hélène.

Députés qui ne demanderont pas le renouvellement de leur mandat

Paris, 3 mai. — Un certain nombre de députés de la Chambre actuelle sont résolus pour des raisons personnelles à ne pas demander le renouvellement de leur mandat lors des élections générales.

Dans ce nombre se trouvent MM. Isoard (Basses-Alpes) Corneau (Ardennes), Descamps (Gers), Denian (Loir-et-Cher), Brousse (Pyrénées-Orientales), tous membres de la gauche.

Le député boulangiste Aimel (Gironde), aurait, paraît-il la même intention.

Une séance orageuse à la Chambre italienne

Rome, 3 mai. — M. Agnini a questionné à la Chambre M. Giolitti sur l'intervention des troupes dans les différends entre les capitalistes et les travailleurs.

M. Giolitti a répondu que le gouvernement n'intervenait que lorsque les grévistes emploient la violence.

M. Agnini observe que les grévistes sont souvent provoqués.

Des mots vifs s'échangent. M. Agnini est rappelé au respect du règlement puis à l'ordre.

M. Giolitti dit que les vrais ennemis des ouvriers sont ceux qui encouragent les violences que doit réprimer l'autorité.

M. Agnini veut répondre. Le bruit devient si grand *qu'il ne* parvient pas à se faire entendre.

Les sténographes suspendent leur travail.

Les finances italiennes

Rome, 3 mai. — Le gouvernement va demander un nouveau douzième provisoire.

Le budget de 1892 1893 aura été entièrement voté par douzièmes.

Un drame en mer

Vienne, 3 mai. — Une embarcation, montée par les mousses du bateau-école *Moltke* a été coupée par le vapeur *Helene*. Plusieurs mousses auraient péri.

Les grèves en Angleterre

Londres, 3 mai. — La grève des manufactures de jute de Dundee prend des proportions inquiétantes. 2.500 ouvriers ont cessé tout travail. On prévoit pour la fin de la semaine le chômage de toutes les fabriques.

M. Constans élu président de la commission de l'Algérie

Paris, 3 mai. — Il y a deux jours, pour se débarrasser de M. Constans, le président du conseil lui offrait une ambassade que l'ancien ministre de l'intérieur refusait, avec juste raison d'ailleurs, car aujourd'hui ses collègues du Sénat lui ont donné une nouvelle marque de confiance et l'ont désigné au président de la République comme l'homme nécessaire. La commission de l'Algérie,en effet, pour désigner le successeur de M. Jules Ferry à la présidence, a émis le vote suivant :

Election du président. — Votants : 11. MM. Constans 8 voix élu; Berthelot 1; Guichard 1; bulletin blanc 1.

Election d'un vice-président. — Premier tour: MM. Clamageran 5; Combes 3; Tolain 1. Deuxième tour : MM. Clamageran 8; Combes 3. M. Clamageran est élu en remplacement de M. Challemel-Lacour.

M. Constans s'est montré assez ému de son élection : il a adressé quelques mots de chaleureux remerciements à ses collègues, et fait grand éloge du patriotisme de M. Jules Ferry, et a terminé en disant qu'il s'efforcerait de marcher sur ses traces.

Dans les couloirs on commente beaucoup cette élection et on l'envisage sous son véritable jour, c'est-à-dire comme une nouvelle leçon à l'Elysée.

L'assistance médicale gratuite

Paris, 3 mai. — L'ordre du jour de demain porte la discussion du projet de loi sur l'organisation de l'assistance gratuite.

Priée de donner son avis sur la question, la commission des finances s'est réunie après-midi et a entendu les explications de M. Peytral, ministre des finances, et de M. Monod, directeur de l'assistance publique.

Les explications du ministre des finances n'ont pas paru probante à la commission. Elle a trouvé également insuffisants les documents fournis et a décidé de demander demain l'ajournement de la discussion jusqu'au jour ou elle pourra se prononcer en connaissance de cause.

Les incidents de Marseille

Marseille, 3 mai. — MM. Courdavault, commissaire central de Marseille, et Bonnaud, commissaire de police, chargé de la sûreté, ont dressé un procès-verbal constatant l'outrage dont ils ont été l'objet le 1er mai de la part de M. Cadenat, adjoint au maire de Marseille. Le procès-verbal a été transmis au procureur de la République.

Si M. Cadenat est considéré comme ayant commis un délit dans l'exercice de ses fonctions, parce qu'il était revêtu de ses insignes de conseiller municipal, il sera déféré à la cour d'Aix, où l'affaire viendra devant la 1re chambre jugeant correctionnellement et sans appel en vertu des articles 479 et 483 du Code d'instruction criminelle.

Une jeune fille sequestrée par son père

Montbrison, 3 mai. — A la suite d'une descente du parquet au domicile du sieur Claude Néel, propriétaire et cultivateur à la Roche, on a constaté que la fille Néel était demeurée sequestrée, depuis vingt cinq ans, dans un réduit obscur et malpropre.

A l'âge de dix-huit ans, la fille Neel avait été atteinte d'une maladie qui avait affaibli ses facultés; actuellement elle est presque complètement en enfance, et ne répond aux interrogations des magistrats que par quelques monosyllabes inintelligibles. Les membres sont ankylosés, elle est dans un état de faiblesse pitoyable.

Il est à noter que le père de la pauvre martyre Claude Néel possède une assez jolie fortune, il ne peut pas invoquer la misère comme excuse.

Faux bruit de la mort subite de la reine d'Angleterre

Paris, 3 mai. — Le bruit a couru avec persistance à la Bourse que la reine d'Angleterre serait morte subitement ce matin. A l'ambassade d'Angleterre, on dément absolument cette nouvelle, simple manœuvre de bourse.

Un grand incendie à Belfort

Belfort, 3 mai. — Ce matin, à 8 heures, un incendie a détruit les grands magasins appartenant à M. Eugène Buhl.

Les magasins renfermaient des déchets de coton. Les pertes sont évaluées à 500,000 francs environ.

Le cardinal Rampolla

Rome, 3 mai. — Le cardinal Rampolla, complètement rétabli, est sorti aujourd'hui pour la première fois, il est allé à la légation de Prusse auprès du Saint-Siège, remercier personnellement M. de Bulow de la haute distinction que l'empereur lui a conférée pendant son séjour à Rome.

Le bill sur le travail dans les mines

Londres, 3 mai. — La Chambre des Communes a adopté en seconde lecture par 279 voix contre 201, le bill réglementant la durée de la journée de travail dans les mines.

La grève des docks de Londres

Londres, 3 mai. — Un manifeste vient d'être lancé par le comité de la grève des docks de Londres, faisant appel à tous les trades-unionistes, pour appuyer leurs droits « contre la tyrannie de la fédération des armateurs. »

Un meeting contre le « Home rule » à Londres

Londres, 3 mai. — Aucun incident grave ne s'est produit au meeting du Guildhall. La réunion a adopté à l'unanimité une résolution condamnant le home rule.

L'empereur d'Autriche à Budapest

Budapest, 3 mai. — La réception faite à François-Joseph ce matin a eu un éclat extraordinaire. Bien que le roi et sa suite arrivassent à six heures du matin, il y avait aux abords de la gare, dans les rues et sur la place une foule immense qui n'a cessé d'acclamer le cortège royal sur tout son passage; les maisons étaient décorées de fleurs et de drapeaux.

Au-devant du souverain s'étaient rendus tous les fonctionnaires, les représentants des grands corps de l'Etat, du clergé et de la municipalité. Il a été salué par eux à la descente du train, puis il s'est rendu aussitôt au château royal.

La mission Mizon

Paris, 3 mai. — Au sous-secrétariat des colonies, on n'attache aucune importance aux accusations dirigées par le docteur Ward contre le lieutenant Mizon.

On y a bien reçu hier soir un courrier contenant le tracé dont parle M. Ward, mais il n'y est nullement question de démission de la part de M. le lieutenant Mizon.

Le repos du dimanche

De nombreuses pétitions sont adressées à l'un des plus grands magasins de Paris pour que le service des envois à domicile soit interrompu le dimanche.

Ce serait la liberté dominicale rendue à toute une armée d'employés.

L'affaire du cacao Van Houten

Paris, 3 mai. — La huitième chambre de police correctionnelle, présidée par M. Flandin, vient de rendre son jugement dans l'affaire du cacao Van Houten, affaire de mise en vente de substances falsifiées et nuisibles.

Le tribunal a relaxé MM. Scheffer, Jarrot et Lanos des fins de la poursuite, sans amende, ni dépens.

Echos du voyage de Guillaume II en Suisse

Zurich, 3 mai. — La *Gazette de Zurich* raconte qu'au *déjeuner de Lucerne, au moment où le président de la* Confédération, en terminant son toast, dit qu'il saluait avec confiance en Guillaume II le défenseur et le gardien de la paix, l'empereur fit un signe d'assentiment et prononça à haute et intelligible voix le mot « Oui ».

Les Allemands en Afrique

Berlin, 3 mai. — La *Gazette de la Croix* invite le gouvernement français à faire savoir officiellement s'il est vrai que M. de Brazza s'est emparé de Nganadere, car l'Allemagne doit aviser, en ce qui concerne la partie orientale de Cameroun, à mettre un terme une fois pour toutes, aux empiètements de l'étranger dans ce pays.

La révolte de Cuba

Madrid, 3 mai. — La dernière dépêche du Cuba dit qu'une bande d'insurgés se trouve entre la baie de Puerto Padre et Manati ; elle ajoute que sept colonnes d'infanterie et de cavalerie les poursuivent.

De nouveaux renforts sont attendus.

Le mouvement d'insurrection n'a trouvé d'écho sur aucun point de l'île.

Les dépêches particulières annoncant la dispersion des bandes sont inexactes.

Le *Correo* dit que si le gouverneur général de Cuba demande des renforts, le gouvernement pourra lui envoyer 6 bataillons de chasseurs formant un contingent de 4,000 hommes.

Une canonnière est partie de Puerto Rico allant à la Havane.

Deux canonnières sont en armement à Cuba en vue d'aller surveiller la côte Nord.

Situation météorologique. — Roubaix, 4 mai. — Hauteur barométrique 770. Température : A sept heures du matin 10 degres au-dessus de zéro
A une heure du soir 19 degrés au-dessus de zéro
A cinq heures du soir 18 degrés au-dessus de zéro

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Un monument à Gustave Nadaud

Le Conseil municipal de Roubaix se réunit vendredi soir.

L'administration qui s'est fait représenter aux funérailles de Gustave Nadaud voudra, nous en sommes convaincu, donner, dans cette séance, une expression officielle aux regrets unanimes de notre population.

Mais nous attendons plus encore de ses sentiments roubaisiens.

Gustave Nadaud était une gloire française dont Roubaix a plus particulièrement le droit de s'honorer. C'est sur Roubaix que la France compte pour rendre à Nadaud l'hommage qui lui est dû.

C'est à Roubaix que sa statue doit être élevée, et c'est aux représentants légaux de la ville de Roubaix qu'il appartient de donner à Nadaud ce suprême témoignage de l'admiration de ses contemporains.

Quelle considération de parti ou d'opinion pourrait-on invoquer contre une telle proposition ? Nadaud ne fut jamais et ne voulut jamais être un homme politique. Quel roubaisien trouverait à redire parce qu'on veut honorer en lui l'un des ouvriers les plus délicats de l'Art et de la Pensée ? Et son génie poétique et musical n'a-t-il pas souvent ramené la joie et la gaîté dans le cœur des malheureux, ne les a-t-il pas maintes fois consolés des amertumes de la vie ?

La Municipalité et le Conseil ne voudront pas laisser passer la séance de vendredi sans décider, en principe, qu'une statue soit élevée à Gustave Nadaud, par la ville de Roubaix.

Nous savons déjà et nous pouvons leur dire qu'ils trouveront, pour les moyens d'exécution, le concours dévoué de l'« Union artistique et littéraire » dont Gustave Nadaud était le président d'honneur; le « Choral Nadaud », lui aussi, lui surtout, la « Grande-Harmonie », toutes nos sociétés artistiques, tous nos cercles, sans distinction de classes ni d'opinions, s'associeront à cette pensée.

Le Conseil général du Nord et beaucoup d'associations de notre département voudront aussi contribuer à sa réalisation.

Mais c'est à la ville de Roubaix, c'est à ses mandataires que nous demandons d'abord de prendre l'initiative de cette œuvre à la fois française et roubaisienne.

LES GRÈVES A ROUBAIX

Les ouvriers de douze teintureries en grève

La matinée

Les commencements de grève qui s'étaient déclarés ça et là depuis quelques jours, ont eu dans la journée de mercredi, une répercussion tout à fait inattendue : près de 400 ouvriers teinturiers, appartenant à douze teintureries en écheveaux se sont mis en grève.

On peut attribuer l'origine de ce mouvement à un incident qui s'était produit, mardi dans l'après-midi, à l'établissement de MM. D. Wibaux-Florin.

Quatre ouvriers teinturiers s'étaient inopinément présentés au bureau, et avaient formulé cette prétention qu'on leur paierait à l'avenir un salaire de 12 heures pour une journée de travail de 10 heures.

MM. D. Wibaux-Florin déclarèrent ne pouvoir accéder à cette demande; comme les ouvriers en question — auxquels s'était joint un *cinquième camarades* — affirmaient leur volonté de ne plus reprendre le travail aux conditions actuelles, leur compte leur fut réglé sur le champ, et, pour le moment, l'incident n'eut pas d'autres suites.

Les trente-six autres ouvriers teinturiers de l'établissement continuèrent le travail.

Le véritable mouvement partit, mercredi matin, dès six heures, de l'établissement de MM. Roussel et Debecker, rue Brézin.

Vingt-cinq ouvriers sur cinquante, reprenant les desiderata exprimés la veille par les ouvriers dissidents de l'établissement Wibaux-Florin, adressèrent à M. Debecker une lettre qui réclamait, par conséquent, le salaire de 12 heures pour la journée de travail de 10 heures.

M. Debecker lut la lettre. Lorsqu'il en eut pris connaissance, il expliqua aux ouvriers qu'il lui était complètement impossible de faire droit à ces revendications : sans être hostile à la journée de travail de dix heures, M. Debecker a ajouté qu'il attendrait au préalable le vote de la loi, et qu'il ne pouvait évidemment *songer à l'appliquer, seul, dans son* usine.

Sur cette réponse, les vingt-cinq ouvriers quittèrent l'usine et descendirent la rue de l'Epeule.

A proximité de la rue de l'Industrie se trouve la teinturerie de MM. Dehaès frères : là, les grévistes tentèrent d'entraîner à leur suite le personnel de la maison ; mais, pour l'instant, les ouvriers demeurèrent réfractaires à la perspective de se mettre en grève.

Sans se décourager, les grévistes résolurent de faire une « promenade » en ville, en arrêtant le travail partout où ils pourraient le faire.

Ils se mirent en route vers la rue de Tourcoing, et s'arrêtèrent chez MM. Achille Deguffroy et Cie. La porte de l'usine était ouverte. Les grévistes franchirent le seuil et pénétrèrent dans les ateliers, où ils intimèrent aux patrons, sur un ton absolument menaçant, d'avoir à cesser le travail de suite. Les ouvriers paraissant tout disposés à suivre leurs camarades de l'établissement Roussel-Debecker, il n'y avait qu'à s'incliner. Les 25 ouvriers partirent. Il était *sept heures du matin.*

La bande, faisant ainsi boule de neige, enfila la rue de l'Alma et se rendit chez M. Paul Gombert. On y suivit exactement le même système qui avait si bien réussi chez MM. Deguffroy et Cie : menaces envers le patron; vives instances auprès des trente-trois ouvriers de la maison pour entrer dans le mouvement — ce qui se fit sans autre incident.

A huit heures, les grévistes, au nombre d'une centaine, et encore relativement silencieux, se dirigèrent vers l'entrée de l'usine Wibaux-Florin, rue Richard-Lenoir. Deux hommes se détachèrent du groupe et vinrent frapper à la porte. On leur ouvrit, mais dès qu'on se fut aperçu des intentions du groupe, on referma la porte sur le champ.

Désappointée de ce côté, la bande continua son itinéraire et arriva rue de l'Ommelet, chez MM. Deltour-Godard et Cie : elle y recruta, sans trop de peine et sans incident, trente-cinq nouveaux adhérents, c'est-à-dire tout le personnel de l'établissement.

Le groupe, considérablement grossi, se rendit alors rue Lacroix, et s'arrêta chez MM. Mulliez et Monnet. Il était dix heures et demie environ.

Leur arrivée avait été annoncée; elle était au surplus, maintenant assez bruyante, les grévistes manifestant par des cris et des chants divers la joie qu'ils ressentaient de ce qu'ils considéraient comme un succès. La porte de MM. Mulliez-Monnet fut donc fermée à temps. Les grévistes frappèrent à tours de bras; ils firent même de vigoureuses poussées pour enfoncer l'obstacle qui les séparait des ateliers, mais leurs efforts demeurèrent inutiles, et, d'assez mauvaise grâce, ils passèrent outre.

Nous sommes en mesure de dire, d'ailleurs, que le personnel de la maison Mulliez et Monnet n'était nullement désireux de prendre part au mouvement : s'il s'est mis un peu plus tard en grève, nos lecteurs verront bientôt à la suite de quels incidents cette résolution a été prise.

Pour le moment, suivons toujours les grévistes dans leur « tournée ».

Les voilà, Grande-Rue, chez M. J. Bernaert, entraînant sans trop de difficultés les soixante-dix teinturiers de cette usine.

A ce moment la bande se divisa en deux tronçons principaux, dont l'un se rendit à la coopérative « la Paix », boulevard de Belfort, tandis que l'autre avait pour mission principale d'essayer une seconde tentative auprès des quatre-vingt ouvriers de l'établissement Mullier et Monnet, rue Lacroix.

Il était midi moins dix quand M. Mulliez, s'apercevant du retour des grévistes, rentra dans ses ateliers et tint, à ses ouvriers, un langage absolument paternel : « — Faites comme vous voulez, leur dit-il en substance, je ne vous contrarierai en rien. Si vous désirez partir, partez : quand vous voudrez revenir, vous reviendrez. »

Bien à contre-cœur, — nous avons dit plus haut qu'ils n'étaient guère disposés à suivre le mouvement — les ouvriers parlementèrent quelques instants, dans la rue, avec les grévistes ; puis ils exprimèrent à M. Mulliez leur désir de quitter l'usine en manifestant l'espoir d'y rentrer le lendemain matin.

La troupe alors se disloqua, les uns allant prendre leur repas, d'autres continuant leurs libations dans les estaminets du quartier. Les plus militants s'étaient assignés divers postes, en vue des rentrées de une heure; d'autres enfin s'étaient donné rendez-vous à la « Paix » pour la réunion qui devait être tenue à trois heures et demie.

L'après-midi

Dès midi trois quarts — malheureusement pour les grévistes — MM. Wibaux-Florin avaient pris la précaution de faire rentrer leurs ouvriers : de sorte que les grévistes, en arrivant se poster aux abords de la rue Richard-Lenoir, ne se trouvèrent plus en présence que de quelques retardataires.

Ceux-ci, intimidés par les menaces dont ils étaient déjà l'objet, ne seraient peut-être pas rentrés à l'usine sans l'énergique intervention de M. l'inspecteur Friess, accompagné de quelques agents, qui leur déclara qu'ils n'avaient pas à avoir peur :

— « Vous pouvez rentrer sans crainte, s'écria-t-il; on ne vous fera rien, et je réponds de l'ordre! »

Puis, s'adressant aux grévistes, il leur intima d'un ton qui ne prêtait guère à la réplique le traditionnel :

— « Circulez ! »

La consigne étant absolument sévère, les grévistes durent s'y conformer, et les ouvriers de la maison Wibaux-Florin purent reprendre le travail sans autre incident.

D'autre part, et au même moment, les mêmes tentatives d'intimidation se produisaient rue Saint-Maurice, chez M. Browaeys-Degeyter, et rue de Tourcoing, chez Mme veuve Browaeys et A. Duquenne.

En cet endroit aussi, la police veillait, M. le sous-inspecteur Prouvost et plusieurs agents stationnaient place de la Fosse-aux-Chênes.

Les agents ont fait circuler manifestants et curieux. Au surplus, dans ces deux établissements, les ouvriers paraissent tout à fait réfractaires à la grève.

Les grévistes, par contre, ont réussi, à la rentrée d'une heure, à entraîner dans le mouvement les vingt ouvriers de la maison Dehaès, rue de l'Epeule, les soixante ouvriers de l'établissement Desplanque, rue du Pile, et les trente teinturiers de l'usine Liénart rue Lannes.

Chez un teinturier du quartier de Sainte-Elisabeth, un incident topique s'est produit quand la bande s'y est présentée : le patron, qui travaille avec les dix ouvriers qu'il occupe, a prié les grévistes de laisser terminer par ses hommes la partie de coton qui se trouvait encore dans les cuves. Les grévistes ont accédé à ce désir, puis, l'ouvrage terminé, ils sont partis en emmenant leurs camarades.

Signalons enfin deux teintureries également désertées par leur personnel : celles de MM. Duforest, Grande-Rue, et Dhelin, rue de Mouveaux.

Vers trois heures, la masse des grévistes s'est portée vers « la Paix » où une réunion générale a été tenue à trois heures et demie.

Plusieurs orateurs s'y sont fait entendre qui ont préconisé la grève, avec, toujours, comme programme unique, le salaire de 12 heures pour la journée de dix heures.

La grande majorité des assistants a paru acquiescer à ce programme, car la continuation de la grève a été votée. Les groupes sont ensuite retournés dans leurs quartiers respectifs.

Des agents de police sont restés en permanence aux abords des teintureries où l'on travaille encore, avec mission d'empêcher rigoureusement toute tentative d'intimidation ou d'entrave à la liberté du travail.

C'est ainsi que, dans la rue de l'Industrie, les grévistes n'ont pu approcher de l'important établissement Grulois et Desprez — dont le personnel, à ce qu'on nous assure, ne tient nullement, pas plus que chez M. Browaeys, à cesser le travail : ils ont été tenus à distance par la police et la gendarmerie, mais ils ont dit qu'ils reviendraient jeudi matin, à la première heure.

La soirée a été absolument calme.

Exagérations et fausses nouvelles

P.-S. — Il fallait s'y attendre; comme toujours, lorsqu'il s'agit des affaires roubaisiennes, les journaux de Paris et certains journaux de province reçoivent, soit des agences, soit de leurs correspondants, des nouvelles empreintes de la plus évidente exagération et d'autres tout à fait fausses.

Le *Temps* de cette nuit, pour ne citer que lui, met en grève les ouvriers teinturiers de la maison Browaeys, qui travaillaient encore tranquillement à 7 heures du soir.

Plus loin, il annonce 1.000 grévistes à Roubaix, alors que le chiffre exact ne dépasse pas 700.

LES AUTRES GRÈVES

La grève de l'établissement Réquillart et Scrive. — Les tisserands de la maison Requillart et Scrive, au Beau-Chêne, ont tenu une nouvelle réunion à la « Paix », dans la journée de mercredi. La continuation de la grève a été votée à l'unanimité. Aucun incident à signaler.

La grève de l'établissement Legrand frères. — Mercredi matin, M. Gustave Legrand a eu une entrevue avec M. Henri Carrette, à l'Hôtel-de-Ville, dans le but d'une entente à intervenir entre les ouvriers et les patrons.

Dans l'après-midi, c'est M. Alfred Legrand qui s'est entretenu avec M. le Maire de la situation. Il a déclaré à M. Henri Carrette que tous ses efforts tendraient à obtenir une solution favorable.

Dès que l'entretien a été terminé, M. le Maire a reçu dans son cabinet six ouvriers grévistes de la maison qui lui ont soumis leur réclamation.

M. le maire leur a promis d'intervenir en leur faveur.

Les six délégués se sont réunis à la coopérative « La Paix » où ils ont rendu compte de leur entrevue avec M. le Maire.

Il a été décidé qu'une délégation se rendrait, jeudi, rue Sainte-Thérèse, pour connaître la réponse des patrons.

La rixe des trieurs, rue du Curoir. — Mercredi matin, les onze trieurs qui ont quitté la maison Henri Wattinne et Cie, dans l'après-midi de mardi, ont été remplacés par de nouveaux ouvriers.

Les autres trieurs, qui n'étaient pas rentrés, mardi soir, à cinq heures, se sont présentés au travail, mercredi, à l'heure réglementaire..

M. Broigne, commissaire de police du 2e arrondissement, a fait mettre en liberté, mercredi matin, les quatre ouvriers arrêtés.

Un patron frappé par un de ses ouvriers. — Mardi après-midi, vers quatre heures, les ouvriers mécaniciens de la maison Deschamps frères, Grande-Rue, avaient manifesté le désir de cesser le travail comme au lendemain des dimanches et jours de fêtes.

M. Félix Deschamps, n'ayant pas accédé à leur demande, les ouvriers, au nombre d'une trentaine, sortirent à cinq heures, pour prendre le repas du « gouter » dans un estaminet voisin.

Comme l'heure de la rentrée était passée depuis un certain temps, M. Deschamps, ne voyant personne revenir à l'atelier, se rendit à l'estaminet, et conseilla à ses ouvriers, de reprendre le travail, disant que ceux qui ne s'y rendraient pas seraient remplacés.

Un certain nombre suivirent le conseil de leur patron, mais une vingtaine d'autres restèrent au cabaret.

Mercredi matin, quand ces derniers se présentèrent à l'atelier, leur livret leur fut remis. Ils se rendirent alors dans les estaminets du quartier où ils firent de nombreuses libations.

Dans le courant de l'après-midi, vers cinq heures, l'un d'entr'eux nommé Vansninck pénétra dans l'établissement en état complet d'ivresse. Il invectiva grossièrement M. Félix Deschamps qui le mit à la porte. Vansinck donna alors à celui-ci un coup de poing qui l'atteignit à la bouche et qui lui fit une légère blessure.

M. Deschamps riposta par un autre coup de poing qui blessa également Vansninck aux lèvres.

On s'interposa alors entre le patron et l'ouvrier, qui s'éloigna.

La police, avectie, à ouvert une enquête.

La bagarre du 1er mai rue Saint-Antoine. — La bagarre survenue le 1er mai devant l'établissement de M. Auguste Lepoutre, rue Saint-Antoine, a eu son épilogue mercredi matin

Une enquête ouverte par M. Chapé, commissaire de police du 4e arrondissement, a amené l'arrestation du principal coupable, un tisserand du nom de Bernard, demeurant rue du Nouveau-Monde.

Non content d'avoir, le premier, provoqué des violences contre les ouvriers qui entraient dans la fabrique pour se mettre au travail, Bernard a exercé des voies de fait sur un de ces derniers, au moment où il sortait avec ses camarades, après l'arrêt de la machine.

Les affaires de Roubaix-Tourcoing devant la Cour d'appel. — Voici les nouvelles affaires inscrites au rôle général de la Cour, pour notre région, pendant le mois d'avril :

I. *Tribunal de commerce de Roubaix.* — Denys Carette, cultivateur et marchand de vaches à Roubaix, contre Auguste Duthoit, brasseur à Roubaix, compétence; jugement du 31 mars. — Jean Pensaert de Roubaix, tuteur datif de Pierre Peusaert, contre Planquart-Courrier, entrepreneur à Roubaix, accident; jugement du 13 janvier. — Jules Fauvarque, fabricant à Roubaix, contre Adolphe Wallaeys, constructeur-mécanicien à Roubaix, difficultés sur exécution d'un bail; jugement du 27 janvier. — Lemaire frères et fils, camionneurs-expéditeurs, contre E. Renault et Cie, négociants à Paris, refus de marchandises avariées; jugement du 3 février. — Edouard Delforge, manufacturier à Lille, contre syndic à faillite Georges Lequenne, cabaretier à Roubaix, revendication d'un billard; jugement du 7 juillet.

II. *Tribunal de commerce de Tourcoing.* — Paul Desurmont, fabricant à Tourcoing, contre Jules Frasez, négociant à Paris; résolution d'association en participation; jugement du 10 février. - Albert Lorthiois et Cie, fabricants à Tourcoing, contre Caulliez père et fils et Delaoutre, actuellement Caulliez et Delaoutre, filateurs à Tourcoing; malfaçons; jugement du 21 février. — Leblanc père et fils, négociants en laines à Tourcoing, et Etienne Voreux, négociant en laines à Tourcoing, contre César Mortagne, négociant en laines à Tourcoing; demande en validité de contrats et en paiement de dommages-intérêts; jugement du 24 janvier. — Valentin et Flipo, filateurs à Tourcoing, contre Emile Payen, marchand de couvertures à Paris; résiliation de marché; jugement du 28 février.

III. *Tribunal civil de Lille.* — Bourgois, ancien avocat agréé, demeurant à Roubaix, contre dame veuve Hindrelatiot, propriétaire à Bailleul, demande en paiement, validité de saisie-arrêt; jugement du 19 janvier. — Jules Lamon, négociant à Tourcoing, contre Parfait Dubois, industriel à Verviers (Belgique): contrefaçon ; jugement du 25 juillet.

Le « Secrétariat du peuple » qui a déjà plusieurs bureaux à Roubaix, doit en inaugurer un nouveau sur la paroisse Saint-Sépulcre, dans le quartier de l'Epeule où il est appelé à rendre, comme ailleurs, des services signalés à la population ouvrière.

Cette inauguration doit avoir lieu dimanche prochain. Nous ferons connaître, dans notre numéro de ce jour, l'adresse du local de ce nouveau bureau, le nom des secrétaires qui se tiendront à la disposition des intéressés, l'heure d'ouverture et le nom des délégués de quartiers à qui on pourra également s'adresser pour obtenir des cartes de recommandation. Nous donnerons aussi quelques renseignements sur le fonctionnement de cette œuvre si utile.

Un accident au nouvel hôpital. — Un ouvrier maçon, Joseph Delcroix, travaillant au nouvel hôpital, pour le compte de M. J. Pennel, entrepreneur, était en train, mercredi matin vers onze heures et demie, de lever, avec d'autres ouvriers, une pierre du poids de deux cents kilos ; par suite d'un faux mouvement la pierre lui échappa des mains et lui écrasa le pied droit.

Delcroix fut transporté chez M. Constant, pharmacien, boulevard de Paris, où il reçut les premiers soins, puis il a été conduit à Lannoy où il habite.

Un accident place Verte. — — Mercredi après-midi, vers quatre heures et demie, une fillette, Laure Derache, demeurant chez ses parents, rue Sainte-Elisabeth, passait place Verte, lorsqu'elle est tombée sur le bord d'un trottoir.

Aux cris poussés par la pauvre enfant, on lui porta secours. Elle fut conduite au poste de police du troisième arrondissement ou M. le docteur Delannoy a déclaré qu'elle avait une fracture du bras gauche.

Après lui avoir fait un pansement sommaire, le praticien a ordonné le transfert de la blessée à l'Hôtel-Dieu.

Croix. — *Vol d'un porte-monnaie.* — Une dame, X..., accusée d'avoir pris à une cabaretière de la rue de la Fontaine, Mme veuve Prouvost, un porte-monnaie contenant une *quarantaine de francs*, et une *paire de boucles* en argent, a été arrêtée; interrogée par M. Séguin, commissaire de police, elle a nié énergiquement être l'auteur du vol. L'enquête continue.

— *Outrage public à la pudeur.* — Le garde Lecomte a arrêté, hier, près du Club hippique, à trois heures de l'après-midi, une Tourquennoise de 42 ans, E. D..., et un Roubaisien de 26 ans, S... B., pour outrage public à la pudeur.

Lys lez-Lannoy. — *Un incendie.* — Mercredi, vers midi, un incendie a détruit complètement le fournil de la ferme occupée par M. Carrette, à 500 mètres environ de la place de Lannoy.

Le feu a été aperçu par M. Carrette fils, qui donna l'alarme.

Les ouvriers de la ferme, aidés de quelques voisins, ont essayé, mais vainement, d'enrayer la marche du feu ; ils se sont bornés à le circonscrire, ce à quoi ils ont réussi.

On suppose que le feu a été causé par une fissure de cheminée.

Les dégâts évalués à 500 francs sont couverts par une assurance.

Pilules Suisses. Exigez le timbre de l'Etat.
Méfiez-vous des contrefaçons ! 34593d

Nous offrons à nos lecteurs un livre de cuisine *pratique et simple* dont les explications concises donnent en peu de temps une connaissance parfaite de l'art culinaire. Les menus pour chaque jour de l'année sont en rapport avec les productions de la saison et permettent aux ménagères de varier leur plat sans augmenter leur budget. — Prix exceptionnel : 3 francs.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
depuis 3 fr. le cent
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix.*

TOURCOING

Au canal. — Il n'est pas encore venu ni une balle de laine ni un hectolitre de charbon par l'embranchement de Tourcoing : en revanche les arrivages de grains pour distillerie et brasserie, des matériaux de toutes sortes, bois de sapin, chaux, sables, pavés, carreaux de ciment, gravier de rivière, etc., deviennent de plus en plus fréquents.

On vient d'installer en face des chantiers de M. Masquelier, une grue sur rails, pour le débarquement des bateaux que cet entrepreneur reçoit de tous côtés. Mais cette grue n'est que provisoire, et fera place dans un temps plus ou moins rapproché, à une grue à vapeur beaucoup plus puissante et plus expéditive.

Halles et Minck. — Pendant le mois d'avril, il a été vendu au minck de la poissonnerie, 8.173 kilos de marée et 10 200 huitres.

Arcachon a continué ses envois jusqu'à ce jour; mais il a été demandé de les cesser immédiatement, les huitres ne trouvant plus que de très rares amateurs.

A la criée municipale des Halles, il arrive chaque jour d'Argenteuil, Compiègne, Laon, Kain, Courtrai, etc., de grandes quantités d'asperges ; on en a eu parfois jusqu'à 500 bottes en un jour de ces différentes provenances.

Récompense à un garde-chasse. — La société centrale des chasseurs, dont le siège est à Paris, 17, rue Cambacérès, vient de faire remettre, sur la demande de M. le président de la société cynégitique du Nord, une médaille de vermeil de 1re classe et un brevet au garde Debouck, de Clairmarais, blessé grièvement par un braconnier le 21 janvier 1893.

On sait que M. Debouck est originaire de Tourcoing.

Nécrologie. — L'un des chefs de la maison veuve J.-L. Jacquart et fils, filateurs de coton, M. Louis Jacquart-Glorieux, vient d'être enlevé, dans toute la force de l'âge, 45 ans, et presque soudainement, à l'affection de sa nombreuse famille. M. Louis Jacquart s'était encore rendu à son usine mardi, et, mercredi matin, on apprenait qu'il était mort dans la nuit précédente.

Cette nouvelle a causé une réelle impression chez tous les amis de cette honorable famille.

Le drame sanglant du Blanc-Seau. — Les funérailles du malheureux Martin ont été célébrées mercredi, à 5 heures 1/4, à Notre-Dame. Le cercueil était porté par les porteurs habituels de l'Hôtel-Dieu. Le deuil était conduit par le beau-frère du défunt, M. Demacker. Plusieurs voisins et voisines suivaient le cercueil, ainsi qu'un des associés de la maison Ernoult-Bayart.

La semaine prochaine, il y aura un service solennel à l'église du Blanc-Seau.

— Le beau-frère de la victime, M. Jean Demacker, nous écrit pour nous dire que quelques inexactitudes se sont glissées dans la version que nous avons rapportée. Nous rétablissons suivant les renseignements qu'il nous donne, la scène du meurtre. La femme Martin avait engagé plusieurs personnes qui étaient attablées en compagnie de son mari dans un cabaret voisin à venir prendre le café, vers 10 heures 1/2 du soir, chez elle.

Bientôt se trouvaient réunis chez les époux Martin, Jean Demacker, leur beau-frere, Désiré Dauwens et Marie Maes. Tout se passa d'abord très gaiement quand tout à coup dans la conversation Martin fit une allusion à sa belle-sœur, la femme de Demacker, laquelle est décédée il y a plusieurs années, en disant qu'il l'aimait comme une mère. Cet hommage rendu à une morte eut le don d'exciter la jalousie de la femme Martin qui saisit une première fois le couteau. On sait le reste : nous ajoutons que la veuve Martin a regretté de suite le crime qu'une aveugle jalousie lui avait fait commettre.

L'accident de la Croix Rouge. — Nous avons relaté déjà le triste accident survenu au jeune fils des époux Pollet.

Voici quelques détails complémentaires.

La citerne est, en quelque sorte, commune à trois maisons appartenant au même propriétaire, est profonde de 2 mètres et il y restait environ 80 centimètres d'eau. L'orifice circulaire est placé au milieu de la cour de la principale maison, occupée par M. Delescluse, boucher. On puise l'eau par cette ouverture, et il arrivait bien souvent qu'on ne prenait même pas la précaution de remettre en place le recouvrement en pierre.

Le propriétaire des trois maisons et le grand-père du petit noyé, Joseph. Pollet.

Le père en rentrant à 7 heures de son travail, apprenant la disparition de son fils, eut un funeste pressentiment et courut a